



UNFD

Union nationale  
des syndicats de détaillants  
en fruits, légumes  
et primeurs

## Communiqué de presse

Le 19 février 2014

### VICTOIRE DE L'UNFD

## L'activité sur marché : pleinement consacrée au Parlement

**Les nombreuses démarches de l'UNFD ont enfin été couronnées de succès. Sa demande concernant la présentation d'un successeur sur les marchés de plein vent et sous les halles a enfin été entendue par les pouvoirs publics.**

La proposition de l'UNFD a été défendue par M. Brottes, Président de la Commission des Affaires Economiques à l'Assemblée Nationale, dans le cadre du Projet de loi Commerce et vient d'être adoptée. Cette mesure répond pleinement aux attentes des 10.000 commerçants en fruits et légumes sur marchés.

**Selon le texte adopté, le titulaire d'un droit de place qui souhaitera céder son entreprise, pourra, s'il a exercé son activité sur l'emplacement depuis au moins trois ans, présenter un successeur au maire de la commune.** Ce successeur pourra être par exemple un salarié de l'entreprise.

**Pour les cas particuliers de décès, d'incapacité ou de retraite** du titulaire du droit de place, le droit de présentation du successeur sera transmis à ses ayants droit qui pourront l'utiliser pour eux.

Si le dispositif est déjà prévu dans certains règlements de marché, il est absent des nombreux autres, sans oublier que beaucoup de communes ne disposent même pas de règlement de marché.

**Par la reconnaissance de la transmission de l'entreprise sur marché, le statut de commerçant non sédentaire est enfin reconnu**, son travail et sa clientèle valorisés, et la présence de professionnels de qualité est assurée.

**Le conjoint et les enfants, mais également tout autre repreneur formé par le commerçant, pourront continuer leur activité en toute sérénité, investir dans l'entreprise et proposer une offre diversifiée aux consommateurs.**

#### Chiffres clés

- **7000 communes** comptent au moins **1 marché** hebdomadaire.
- **130 000 entreprises** exerçaient une **activité sur le domaine public** en 2012.
- **80 000 commerçants non sédentaires** sont inscrits au Registre du Commerce.
- le **commerce alimentaire** représente environ **40 % de l'activité des marchés**. Un débouché loin d'être négligeable pour les produits locaux.
- Parmi ces commerçants, s'inscrivent en bonne place les **Primeurs**, puisqu'ils représentent **un tiers du CA réalisé dans l'alimentaire** sur les marchés.

#### A propos de l'UNFD :

L'Union nationale des syndicats de détaillants en fruits, légumes et primeurs est le réseau national des commerçants de proximité commercialisant des fruits et légumes frais. A travers ses 12 syndicats régionaux et départementaux et son syndicat national : l'UMAP (Union de métiers alimentaires de proximité), l'UNFD recouvre toute l'offre fruits et légumes dans les commerces de proximité. *Pour plus d'informations, rendez-vous sur [www.unfd.fr](http://www.unfd.fr)*

#### Contact presse :

Marie Daniel - [mariedaniel@unfd.fr](mailto:mariedaniel@unfd.fr)